

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 038-213803364-20240325-2024\_25\_03\_22-DE



Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

L'an deux mil vingt quatre

le vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

**PRESENTS** : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette.

**ABSENTS EXCUSES** : M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. AUTISSIER Bertrand), M. LAROSE Didier (pouvoir à Mme BIEUVELET Laetitia), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. BOITON Roger),

**ABSENTS** : M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

**Secrétaire** : Mme CHAVASSE Danielle.

## **DELIBERATION N° 2024 – 22**

### **OBJET : Remplacement éclairage stade Jean-Louis RIVOIRE**

Suite au passage de la CRTIS (Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives) le 29 mars 2023, il est apparu que les mesures relevées de l'éclairage du stade Jean-Louis RIVOIRE ne permette pas le maintien du classement E6.

Afin de maintenir le classement E6 correspondant au niveau de pratique actuel du club de l'US REVENTINOISE au niveau départemental, il convient de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage se traduisant par le remplacement des projecteurs actuels halogènes par des projecteurs LED.

L'installation de projecteur LED permettra de réaliser des économies d'énergie et financière substantielles. Ces travaux sont éligibles à l'attribution de subventions :

- Subvention de la Fédération Française de Football au titre du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant maximum de **8 000 €**
- Subvention du département de l'Isère au titre de la conférence territoriale à hauteur de 25% du montant du projet soit **11 237,50 €**

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de **44 950 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Subvention FFF	8 000 €
Subvention du département de l'Isère	11 237,50 €
Autofinancement par la commune	25 712,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 950 €</b>

**VU** l'avis de la CRTIS déclassant le terrain au niveau E7,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2023-67 en date du 11 décembre 2023,

**CONSIDÉRANT** que ce classement ne permet pas au club de l'US REVENTINOISE de l'organisation des week-ends de match dans de bonnes conditions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention (Mme JACQUET Henriette):

**APPROUVE** la rénovation de l'éclairage du stade Jean-Louis RIVOIRE

**APPROUVE** le plan de financement actualisé ci-dessus,

**AUTORISE** Madame la Maire

- à solliciter l'aide financière de la Fédération Française de Football au titre du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) et du département de l'Isère
- à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 mars 2024.

Mme la Maire, Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 28/03/2024

- après télétransmission électronique le 28/03/2024

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 28/03/2024